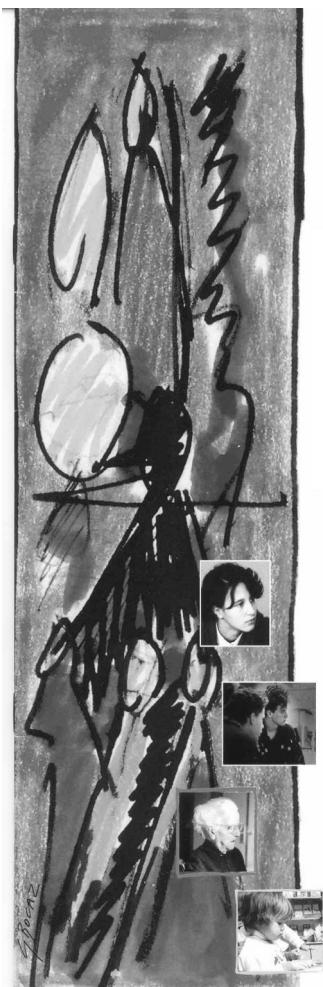


CEMEA
102 rue Saint Jacques
44200 NANTES
tél : 02 51 86 02 60
Fax : 02 51 81 92 80



CEMÉA
L'ELAN FORMATION
Pays de Loire

CPJEPS

« **Animateur-trice d'activités et de
vie quotidienne** »
2019 - 2020

Dossier de Formation

SOMMAIRE

I. LES CEMEA	p 1
II. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION CPJEPS	p 2
III. LA DÉMARCHE DE LA FORMATION CPJEPS	p 3
IV. LES ATTENTES VIS A VIS DE LA STRUCTURE D'ALTERNANCE	p 4
V. LES ATTENTES VIS A VIS DU TUTEUR	p 6
ANNEXES :	
LES GRILLES DE CERTIFICATION	p 7

I - LES C.E.M.E.A

Mouvement d'Éducation Populaire se référant à l'Éducation Nouvelle, les CEMEA sont une Association reconnue d'utilité publique dont les membres ont choisi comme vecteur d'intervention privilégié, la formation des personnels éducatifs des œuvres scolaires, post et périscolaires, de vacances et de loisirs, des œuvres sanitaires, éducatives, sociales et culturelles.

Les CEMEA continuent d'intervenir pour promouvoir une éducation et une culture pour le plus grand nombre, pour développer la responsabilisation, l'autonomie, la socialisation, pour favoriser la liberté, la créativité, la citoyenneté et la solidarité.

Les CEMEA pensent que :

Exercer les métiers de l'animation c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Les animateurs professionnels ont une responsabilité sociale et politique.

Ils engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils mettent en œuvre. Ils doivent être capables de situer leur action dans des contextes et des dynamiques sociales, culturelles et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils interviennent. Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour leur développement et leur autonomie.

La formation est permanente.

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel. Elle dure toute la vie professionnelle.

La formation contribue à la transformation des personnes.

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités. Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.

La formation est un lieu de rencontre et de confrontation d'idées et de pratiques.

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

La formation devrait être gratuite pour les participants

Cette gratuité doit être garantie par des financements publics et des financements issus des organismes collecteurs.

Les formations conduites en partenariat nécessitent une forte cohérence entre les projets des partenaires.

Construire et conduire ces formations exige une clarification des objectifs communs, un accord sur les méthodes utilisées et sur leur cohérence, un suivi et une concertation durant l'ensemble de la formation.

L'arrivée de la Validation des Acquis de l'Expérience est une richesse pour les personnes.

La reconnaissance et la mise en acte de ce principe sont des acquis sociaux et professionnels importants, pour autant que le corps professionnel soit en capacité d'en contrôler la mise en œuvre. Dans le cadre de la formation nous sommes attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de cette possibilité puissent construire un réel parcours, même allégé.

Nous reconnaissons également la possibilité à des personnes de pouvoir bénéficier d'un allègement complet de la formation pour la délivrance d'un diplôme, la complexité du parcours conduisant aux allègements nécessitant une implication personnelle forcément réflexive.

II – LES OBJECTIFS DE LA FORMATION CPJEPS

UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 5 (niveau 3 dans la nouvelle nomenclature)

- **L'animateur doit inscrire son action dans la structure au sein de laquelle il agit.** Il participe à la vie de la structure et l'ensemble des actions proposées sur des temps periscolaires ou extrascolaires s'inscrivent dans le projet de celle-ci.
- **L'animateur anime des temps de vie quotidienne des groupes.** La spécificité de son intervention réside dans sa capacité à accueillir différents publics (enfants, adolescents, familles, etc.) et à les accompagner dans des temps de vie quotidienne. La prise en compte des besoins individuels et collectifs est nécessaire. L'aménagement du temps et des espaces est réfléchi par l'animateur en fonction des besoins, attentes et motivations des différents publics accueillis.
- **L'animateur conçoit des activités en direction d'un groupe.** Il inscrit celles-ci dans le projet de la structure en définissant des objectifs en lien avec les besoins du public et permettant la participation de celui-ci. Il mobilise différents domaines d'activité : expression, activités physiques et activités scientifiques et techniques. Les activités s'inscrivent dans une progression pédagogique qui s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire. L'évaluation est anticipée.
- **L'animateur fait vivre des temps d'activité** en utilisant des démarches variées et adaptées au public. Il assure la sécurité physique et affective du public. Il gère les relations dans le groupe et accompagne chacun tout au long de l'activité. Il évalue ses actions d'animation.
- **L'animateur est autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il anime.** Il exerce sous la responsabilité fonctionnelle d'un référent, principalement titulaire d'un diplôme professionnel de niveau 4 dans le champ du sport, de l'éducation ou du travail social qui prescrit, valide et contrôle son action.

Plus spécifiquement, les objectifs généraux de la formation visent à une meilleure qualification professionnelle en permettant à chacun de :

- Consolider son expérience professionnelle et d'enrichir sa qualification pour mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects (pédagogiques, matériels, techniques) d'un projet d'animation.
- Penser sa pratique professionnelle dans un cadre institutionnel donné, ainsi que dans le champ de l'animation.
- D'identifier sa place et son rôle dans la structure.

III – LA DEMARCHE DE LA FORMATION CPJEPS

La formation se structure autour de UC correspondant au référentiel construit par le ministère.

- UC1 : Participer au projet et à la vie de sa structure
- UC2 : Animer des temps de vie quotidienne de groupe
- UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe
- UC4 : Animer des activités

Les contenus, les durées, les compétences visées par chacune de ces UC sont développés dans les pages à suivre.

Cette formation vise à la promotion sociale des animateurs et s'appuie sur une logique d'alternance. Les participants à la formation doivent occuper des fonctions d'animation dans le cadre périscolaire ou extrascolaire. La formation fait appel à l'activité et à l'expérience professionnelle. Chaque période de formation en centre s'appuie sur l'exploitation de la pratique et fait l'objet de réinvestissement précis sur le temps d'alternance.

Le ruban pédagogique est ainsi construit sur la base d'une alternance avec une semaine de 4 jours de regroupement par mois en

.

Quelques principes de formation

Nous privilégierons les mises en situation et des séances de travail alternées en petits et grands groupes, ponctuées par des apports sur certains contenus. La valorisation des compétences individuelles et collectives sera prise en compte tout au long de la formation. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée de manière régulière tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain.

L'activité est essentielle dans la formation professionnelle et dans l'acquisition de la culture. La formation place ainsi la notion « d'agir » au cœur de sa démarche : elle s'appuie sur les vécus et les expériences de chacun, n'hésitant pas à avoir recours à des récits autobiographiques ; elle propose des temps de pratique d'activités ; elle met les stagiaires en situation de création et de production etc.

La formation est menée en contact avec la réalité. Elle est essentiellement fondée sur la mise en œuvre de moyens qui permettent la prise de conscience de cette réalité, par l'observation, l'expérimentation, l'étude des milieux, de l'environnement.

La Formation Ouverte et à Distance (FOAD)

Des temps de formation sont organisés hors des lieux de formation pour permettre d'apprendre à organiser son travail et à utiliser les outils numériques. Ces temps sont identifiés et des outils d'accompagnement des stagiaires seront proposés dès le début de la formation

IV- LES ATTENTES VIS À VIS DE LA STRUCTURE D'ALTERNANCE

UNE PLACE A PENSER AU SEIN DE LA STRUCTURE

Dans le cadre de sa formation CPJEPS, le stagiaire est amené à :

- accueillir et encadrer en autonomie des groupes
- concevoir et animer des temps de vie quotidienne
- concevoir et animer des activités éducatives en direction d'un groupe en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques
- Assurer la sécurité des publics dont il a la charge
- évaluer ses actions et en rendre compte

Il s'agit donc bien d'une intervention professionnelle réalisée dans le cadre d'une formation professionnelle. Le stagiaire est donc bien perçu comme un professionnel engagé sur des missions d'animation. L'intervention de ce professionnel relève d'une délégation de responsabilité émanant d'instances décisionnelles auprès desquelles il rend compte périodiquement des actions entreprises. Dans le cadre de cette délégation, il agit donc de manière autonome.

DES CONDITIONS A REMPLIR

● Accepter le changement

Partir en formation est une expérience de changement. Pas de formation sans transformation. Une personne qui vient se former va passer par des étapes de doutes, de questionnement, d'expérimentation, de test, de réussite. Ces étapes, en formation vont être celles de la rupture, de l'exploration, de la consolidation. Ces étapes vont se vivre aussi bien sur le terrain d'alternance que dans l'organisme de formation.

Concrètement, sur le terrain, cela peut produire :

- x un nouveau regard qui interroge les habitudes
- x une envie d'essayer de nouvelles pratiques
- x des changements dans l'organisation

Bien évidemment, accepter le changement ne veut pas dire tout révolutionner. Il s'agit pour la personne en formation de partir de l'existant, d'en comprendre le sens et d'analyser la situation, de faire des propositions et de les discuter avec l'équipe, avec les instances décisionnelles.

● Établir une fiche de poste

Pour les demandeurs d'emploi notamment, il est important qu'une fiche de poste soit produite. Elle cadre les missions de la personne et permet d'avoir une lecture claire de la relation stagiaire – structure. Les différents éléments de la fiche de poste :

- x Le poste : il présente la mission principale ou les différentes missions. Dans ce dernier cas, sont précisés les pourcentages de temps consacrés aux différentes missions.
- x Les missions : cette partie détaille de manière opérationnelle les actions à conduire. Il est possible de poser des échéances dans les différentes missions.
- x Les compétences requises pour le poste : il s'agit là de repérer des compétences indispensables pour démarrer le projet et des compétences à atteindre.
- x Le cadre de travail : il précise les horaires, les semaines de congés.

● Être disponible dans les liens avec l'organisme de formation

Chaque stagiaire a un formateur-référent, membre de l'équipe de formation des Cémea, qui l'accompagne dans sa co-évaluation de formation. C'est également ce formateur qui est l'interlocuteur privilégié du lieu d'alternance. A ce titre, une visite de stagiaire sur le lieu de stage sera organisée au cours de la formation. D'autres échanges, sur le lieu de l'alternance, par téléphone ou par mail, pourront également avoir lieu à la demande du tuteur et/ou du stagiaire et/ou de l'équipe de formation.

V- LES ATTENTES VIS A VIS DU TUTEUR

Les stagiaires ont tous un.e tuteur.trice sur leur terrain professionnel. Leurs rôles s'articulent autour des quatre fonctions suivantes : accueil, formation, gestion de l'alternance, évaluation.

Accueillir

Le tuteur participe à la définition et à la mise en œuvre d'une procédure d'accueil.

Il s'engage à prendre en charge, seul ou au sein d'un groupe tutorial, le stagiaire à son arrivée et à en être la personne ressource dans l'entreprise, l'association ou la collectivité.

Il favorise l'intégration dans le collectif de travail.

Former

Le tuteur participe à la mobilisation du stagiaire en renforçant, précisant et guidant le projet professionnel

Il aide à acquérir des savoir-faire utilisables dans la relation aux autres :

- gestion des temps d'animation en direction d'un public,
- gestion du travail d'équipe.

Il transmet des techniques professionnelles.

Gérer l'alternance

Le tuteur assure une liaison avec l'organisme de formation. En effet, lors des réunions du comité pédagogique, le tuteur est présent et est informé des différents contenus de formations et peut faire des propositions au regard de ce qui se passe dans la structure d'accueil.

Il aide à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la conduite et à l'évaluation du projet de stage. Le tuteur est garant de la mise en place du projet d'alternance Le projet d'alternance est négocié entre le stagiaire, le tuteur et le formateur responsable du suivi.

Évaluer

Le tuteur participe à certaines certifications, en effet, il vise certains éléments produits par le stagiaire pour les certifications. Cette évaluation se déroule sur des moments bien repérés dans la formation.

Il participe à l'évaluation formative de la formation du stagiaire.

Il participe à l'élaboration de l'après-formation.

Il participe au bilan de la formation.

Comités pédagogiques et réunion tuteurs

Chaque tuteur est invité à une réunion en début de formation pour une réunion avec la responsable de formation. Cette réunion sera l'occasion de se rencontrer et d'échanger à partir du dossier de l'alternance sur le rôle du tuteur.

Chaque tuteur sera par ailleurs invité aux 2 comités pédagogiques organisés au cours de la formation. Ces rencontres collectives réuniront les tuteurs, les formateurs et les représentants des stagiaires et permettront de faire le point sur le déroulement de la formation, d'en apprécier les points forts et les points faibles, de préciser les modalités de coopération entre l'organisme de formation et les structures d'accueil des stagiaires etc...

ANNEXE
LES GRILLES ET LE PROTOCOLE DE CERTIFICATION



Année 2019 - 2020

CPJEPS

**« animateur-trice d'activités et de vie
quotidienne »
2019 - 2020**

**Protocole de certification
(UC de 1 à 4)**

Grille d'évaluation de l'UC 1

PARTICIPER AU PROJET ET À LA VIE DE LA STRUCTURE

Modalités des épreuves certificatives : Epreuve commune aux UC 1 et UC 2.

La production d'un écrit de 10 pages dont 5 pages d'annexe (compte rendu d'activités). Cet écrit doit avoir été transmis 10 jours avant la date de certification.

Un entretien de 30 minutes maximum comportant :

Une présentation orale de 10 minutes maximum par le candidat à l'aide d'un support numérique de son choix de la structure et de son projet, de l'équipe et de sa place au sein de celle-ci.

Elle est suivie d'un temps de questionnement et d'échanges avec les évaluateurs.

Objectifs intermédiaires (OI) de 1^{er} rang de l'UC 1 :

OI 1.1 : Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel

OI 1.2 : Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation

OI 1.3 : Communiquer dans et pour sa structure

Conditions d'obtention de l'UC 1 :

Tous les OI de 1^{er} rang doivent être validés.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

PARTICIPER AU PROJET ET À LA VIE DE LA STRUCTURE

Stagiaire (nom et prénom) :

Date de l'épreuve :

Lieu :

Heure de début de l'entretien		Heure de fin de la présentation	
Heure de fin de l'entretien		Signature du candidat à la fin de l'entretien	

UC 1	PARTICIPER AU PROJET ET À LA VIE DE LA STRUCTURE	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
OI 1-1 Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel			
	<p>1.1.1 Identifier les acteurs de son environnement professionnel leurs actions et leur rôle dont le cadre de l'école élémentaire et de l'école maternelle</p> <p>1.1.2 Identifier les acteurs de sa structure, leurs actions et leur rôle</p> <p>1.1.3 Identifier sa place, son niveau d'autonomie et son périmètre de responsabilité dans la structure</p>		
OI 1-2 Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation			
	<p>1.2.1 Communiquer avec les autres professionnels et les bénévoles intervenant au sein de la structure</p> <p>1.2.2 Prendre sa place dans les projets collectifs de la structure</p> <p>1.2.3 Respecter les procédures établies par la structure</p>		
OI 1-3 Communiquer dans et pour sa structure			
	<p>1.3.1 Utiliser des outils de communication variés et adaptés (verbaux et non verbaux, numériques, etc.)</p> <p>1.3.2 Rédiger des écrits simples : compte-rendu, bilans, etc.</p> <p>1.3.3 Adapter sa communication aux différents publics</p> <p>1.3.4 Contribuer à l'accueil, à l'information et à l'orientation des différents publics</p>		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 1 : **FAVORABLE** **DÉFAVORABLE**

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

Evaluateurs	Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
	Signature :		Signature :	



CPJEPS Spécialité :
Mention (et option) : **Animateur d'activités et de vie quotidienne**

Grille d'évaluation de l'UC 2

ANIMER LES TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE DE GROUPES

Modalités des épreuves certificatives:

La production d'un écrit de 4 pages décrivant 2 activités de la vie quotidienne (avec le visa du tuteur). Cet écrit doit avoir été transmis 10 jours avant la date de certification.

Un entretien de 30 minutes maximum comportant :

Une présentation orale de 10 minutes maximum par le candidat d'une des deux actions développées dans le document choisie par les évaluateurs. Le choix de l'action est annoncé au candidat au début de l'entretien. Elle est suivie d'un temps de questionnement et d'échange portant sur la base des actions présentées.

Objectifs intermédiaires(OI) de 1^{er} rang de l'UC 2 :

OI 2.1 : Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)

OI 2.2 : Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant

OI 2.3 : Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics

Conditions d'obtention de l'UC 2 :

Tous les OI de 1^{er} rang doivent être validés.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.



CPJEPS Spécialité :
 Mention (et option) : **Animateur d'activités et de vie quotidienne**

Grille d'évaluation de l'UC 2
ANIMER LES TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE DE GROUPES

Stagiaire (nom et prénom) :

Date de l'épreuve :

Lieu :

Heure de début de l'entretien		Heure de fin de la présentation	
Heure de fin de l'entretien		Signature du candidat à la fin de l'entretien	

UC 2	ANIMER LES TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE DE GROUPES	FAVORABLE	DEFAVORABLE
OI 2-1 Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)			
	2.1.1 Adapter sa posture à l'accueil des différents publics		
	2.1.2 Informer les différents publics sur les activités de la structure		
	2.1.3 Accompagner les différents publics dans la découverte d'activités diversifiées		
OI 2-2 Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant			
	2.2.1 Créer les conditions favorables au respect des besoins individuels et collectifs des publics		
	2.2.2 Créer les conditions favorables au développement de l'autonomie des publics		
	2.2.3 Choisir les espaces en les adaptant aux différents temps de la journée		
	2.2.4 Organiser les conditions favorables aux transitions entre deux activités et/ou deux espaces		
OI 2-3 Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics			
	2.3.1 Porter attention et respect à chacun dans le groupe		
	2.3.2 Favoriser l'expression des membres du groupe		



CPJEPS Spécialité :
Mention (et option) : **Animateur d'activités et de vie quotidienne**

2.3.3 Adapter ses interventions en fonction des signes de fatigue, voire de mal-être de membres du groupe		
2.3.4 Réagir aux situations de dysfonctionnements et de tensions dans le groupe		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 2 :

FAVORABLE **DÉFAVORABLE**

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

Evaluateurs	Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
	Signature :		Signature	



N° d'habilitation : //HABCP//

N° de session://CP//

CPJEPS Spécialité :
Mention (et option) : **Animateur d'activités et de vie quotidienne**

Grille d'évaluation de l'UC 3

CONCEVOIR DES ACTIVITÉS EN DIRECTION D'UN GROUPE

Modalités des épreuves certificatives :

Production de 2 écrits présentant deux projets d'activité (avec pour chaque, au moins 3 séquences avec progression). Cet écrit doit avoir été transmis 10 jours avant la date de certification.

Un entretien de 30 minutes maximum comportant :

- une présentation orale de 10 minutes maximum par le candidat d'un des deux projets développés dans le document. Le choix du projet est annoncé au candidat au début de l'entretien par les évaluateurs.
- un temps d'échange et de questionnement sur la base du document.

Objectifs intermédiaires (OI) de 1^{er} rang de l'UC :

OI 3 -1 Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure

OI 3- 2 Concevoir l'organisation des activités

OI 3- 3 Préparer l'évaluation de ses activités

Conditions d'obtention de l'UC:

Tous les OI de 1^{er} rang doivent être validés.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.



CPJEPS Spécialité :
 Mention (et option) : **Animateur d'activités et de vie quotidienne**

Grille d'évaluation de l'UC 3

CONCEVOIR DES ACTIVITÉS EN DIRECTION D'UN GROUPE

Stagiaire (nom et prénom) :

Date de l'épreuve :

Lieu :

Heure de début de l'entretien	Heure de fin de la présentation
Heure de fin de l'entretien	Signature du candidat à la fin de l'entretien

UC 3	CONCEVOIR DES ACTIVITÉS EN DIRECTION D'UN GROUPE	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
OI 3 -1 Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure			
3.1.1 Définir les objectifs du projet d'activités 3.1.2 Choisir des activités adaptées au public en favorisant sa participation et en mobilisant différents domaines suivants : expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques 3.1.3 Décrire la démarche de validation de son projet			
OI 3- 2 Concevoir l'organisation des activités			
3.2.1 Etablir une progression pédagogique sur plusieurs séances s'inscrivant dans des méthodes de l'éducation populaire (visant l'autonomie et l'émancipation des publics) 3.2.2 Prévoir le temps, les espaces nécessaires, les aménagements de ceux-ci, le matériel et les éventuels déplacements 3.2.3 Prévoir les éventuelles adaptations			
OI 3- 3 Préparer l'évaluation de ses activités			
3.3.1 Sélectionne des outils d'évaluation en fonction des objectifs fixés pour chaque activité 3.3.2 Prévoir les modalités de participation des publics à l'évaluation 3.3.3 Décrire la démarche de validation de son évaluation			

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 3 :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE



N° d'habilitation : //HABCP//
N° de session://CP//

CPJEPS Spécialité :
Mention (et option) : **Animateur d'activités et de vie quotidienne**

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

Evaluateurs	Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
	Signature :		Signature :	



CPJEPS Spécialité :
Mention (et option) : **Animateur d'activités et de vie quotidienne**

Grille d'évaluation de l'UC 4

ANIMER DES ACTIVITÉS

Modalités des épreuves certificatives:

Production d'un écrit présentant la préparation de deux séances d'animation. Le candidat présentera : le public, le domaine, l'activité, l'objectif de la séance, sa place dans le projet d'activités, l'organisation, les besoins matériels, les aménagements prévus, les situations proposées, les adaptations envisagées.

Ces séances sont préalablement validées par le tuteur.

Cet écrit doit avoir été transmis 10 jours avant la date de certification.

Mise en situation : le candidat conduit l'une des deux séances d'animation susmentionnées qu'il choisit, pour un groupe de six personnes minimum pour une durée comprise entre quarante-cinq et soixante minutes.

Un entretien de 30 minutes maximum. Il porte notamment sur : le déroulement de la séance, l'atteinte de ses objectifs et l'évaluation de la séance, la démarche et les méthodes mises en œuvre, l'animation du groupe et la participation de chacun de ses membres, les modifications ou variantes que le candidat propose, le contenu de la séance qui n'a pas été présentée.

Objectifs intermédiaires(OI) de 1^{er} rang de l'UC :

OI 4.1 Conduire des activités dans plusieurs domaines

OI 4.2 Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité

OI 4.3 Evaluer ses activités

Conditions d'obtention de l'UC 4 :

Tous les OI de 1^{er} rang doivent être validés.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.



CPJEPS Spécialité :
 Mention (et option) : **Animateur d'activités et de vie quotidienne**

Grille d'évaluation de l'UC 4

ANIMER DES ACTIVITÉS

Stagiaire (nom et prénom) :

Date de l'épreuve :

Lieu :

Heure de début de l'entretien		Heure de fin de la présentation	
Heure de fin de l'entretien		Signature du candidat à la fin de l'entretien	

UC 4	ANIMER DES ACTIVITÉS	FAVORABLE	DEFAVORABLE
OI 4.1 Conduire des activités dans plusieurs domaines			
	4.1.1 Mettre en œuvre des activités relevant de plusieurs domaines : expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques 4.1.2 Maîtriser les techniques afférentes à l'activité utilisée 4.1.3 Mettre en œuvre des situations et des méthodes pédagogiques variées		
OI 4.2 Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité			
	4.2.1 Mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement des activités, en faisant respecter les règles de sécurité 4.2.2 Assurer l'animation du groupe en veillant à la participation de chacun de ses membres 4.2.3 Adapter le déroulement de l'activité et des séquences au regard des publics et des aléas		
OI 4.3 Evaluer ses activités			
	4.3.1 Utiliser les outils d'évaluation choisis en fonction des objectifs fixés pour son activité 4.3.2 Recueillir l'avis du public 4.3.3 Préparer le bilan de son activité		

Position de la commission d'évaluation certificative de l'UC 4 :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE



N° d'habilitation : //HABCP//
N° de session://CP//

CPJEPS Spécialité :
Mention (et option) : **Animateur d'activités et de vie quotidienne**

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

Evaluateurs	Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
	Signature :		Signature :	